

# PRESENTATION GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

*Document obligatoire, le Compte Administratif est un document de synthèse qui retrace l'exécution du budget et en donne les résultats.*

*L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L2313-1, L3313-1 du CGCT relatifs à la publicité des budgets et des comptes. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles devra être annexée à l'appui du Compte Administratif 2023.*

## I - LES RESULTATS DE L'EXERCICE

### 1) Pour mémoire : résultats de clôture de l'exercice 2023 :

Le compte administratif 2023 faisait apparaître :

- un solde cumulé débiteur de la section d'investissement de **2.262.887,78 €** ;
- un résultat cumulé créditeur de la section de fonctionnement de **11.630.397,86 €** ;

*Mais, compte tenu des restes à réaliser, le **besoin net de financement de la section d'investissement** s'élevait à **6.891.715,50 €**. Il a été comblé par une reprise sur l'excédent de fonctionnement de 2023 suite à la délibération d'affectation du résultat. Il restait donc, un excédent réel de clôture égal à **4.738.682,36 €**.*

### 2) Les opérations de l'exercice 2024 :

Le total des **dépenses 2024** s'élève à **41.292.766,62 €**, soit :

- en fonctionnement **23.809.565,33 €**,
- en investissement **17.483.201,29 €**.

Les **recettes 2024** se chiffrent à **48.120.319,93 €**, soit :

- en fonctionnement **31.659.437,71 €**,
- en investissement **16.460.882,22 €**.

*Sur l'exploitation 2024, la section de fonctionnement a dégagé un excédent de **7.849.872,38 €**; la section d'investissement a généré un déficit de **1.022.319,07 €**.*

Les résultats cumulés à la clôture de l'**exercice 2024** hors restes à réaliser, s'élèvent donc à :

- Section de fonctionnement excédent de **12.588.554,74 €**
- Section d'investissement déficit de **3.285.206,85 €**

Soit, un **excédent brut de clôture égal à 9.303.347,89 €**.

### 3) Les restes à réaliser et à recouvrer de l'exercice 2024 :

A la clôture de l'exercice 2024 les restes à réaliser en **Investissement** s'élèvent à :

➤ recettes	<b>4.064.002,44 €</b>
➤ dépenses	<b>8.546.353,44 €</b>

soit un solde négatif de **4.482.351,00 €**, qui porte le solde débiteur de la section d'investissement à **7.767.557,85 €**.

*Conformément à l'instruction budgétaire en vigueur, après le vote du compte administratif, une partie de l'excédent de fonctionnement sera affectée à la couverture des 7.767.557,85€ de besoin de financement de la section d'investissement.*

Après cet autofinancement de la section d'investissement, **l'excédent disponible de clôture s'élèvera à 4.820.996,89 €** contre 4.738.682,36 €, en 2023.

*△ Suite à l'arrêté préfectoral du 7 Mai 2025 portant dissolution du Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Centre de Vacances « Les Grangettes », il convient de réintégrer dans la comptabilité du budget général, les résultats du Compte de Gestion 2025 du Syndicat, selon la quote-part affectée à la commune de Denain, soit :*

- *Un solde déficitaire de la section d'Investissement de 2 756,81€*
- *Un solde excédentaire de la section de Fonctionnement de 8 534,59€*

*Comme repris dans la délibération n°3 du présent Conseil Municipal, et portant affectation des résultats, l'autofinancement de la section d'Investissement sera ainsi porté à 7.770.314,66€ et l'excédent disponible de clôture s'élèvera à 4.826.774,67€.*

## II – L'EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses totales de fonctionnement** s'élèvent donc à **23.809.565,33 €**, contre 22.537.296,72 € en 2023, et comprennent :

- les **dépenses réelles** pour un montant de **22.613.249,55 €** (22.901.552,55 € en 2023),
- les **dépenses d'ordre**, pour un montant de **1.196.315,78 €**:
  - × **466.533,54 €** pour les dotations aux amortissements.
  - × **729.782,24€** pour les opérations de cessions.

Les dépenses réelles sont en légère diminution puisque, par rapport à 2023, elles baissent de 288.303,00 €, soit -1,26 %.

## III – L'EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les **recettes totales de fonctionnement** s'élèvent à **31.659.437,71 €**, contre 30.732.559,43 € en 2023, et comprennent :

- les **recettes réelles** pour un montant de **31.547.729,45 €** (29.998.422,94 € en 2023);
- les **recettes d'ordre**, pour un montant de **111.708,26 €**:
  - × **36.762,02 €** pour les travaux en régie

\* **74.946,24 €** pour les opérations de cessions

Les recettes réelles sont en hausse par rapport à 2023, elles augmentent de 1.549.306,51€, soit +5,16 %

## IV – LA DETTE BANCAIRE COMMUNALE

L'annuité remboursée en 2024 s'élève à **2.329.967,04 €**, contre 2.168.318,99 € en 2023.

L'encours au 31 décembre 2024 diminue de nouveau. Il s'élève à **15.209.070,97 €**, contre 15.422.514,11 € en 2023.

## V – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses totales d'investissement s'élèvent à **17.483.201,29 €** et comprennent :

- les dépenses réelles pour un montant de **17.371.493,03 €** ;
- les *dépenses d'ordre* pour un montant de **111.708,26 €**

## VI – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes totales d'investissement s'élèvent à **16.460.882,22 €** et comprennent :

- les recettes réelles (*hors 1068*) pour un montant de **8.372.850,94 €** ;
- les *recettes d'ordre de section à section* pour un montant de **1.196.315,78 €** ;
- l'épargne provenant des exercices antérieurs pour un montant de **6.891.715,50 €**.